

Eglise Evangélique Mennonite de la Vôte
Association culturelle enregistrée au répertoire départemental sous le numéro 2/01874

REGLEMENT INTERIEUR

ARRIERE PLAN HISTORIQUE	2
QUE CROYONS-NOUS ?	2
SPECIFICITES	3
ACTIVITES	3
STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT.....	3
ASPECTS PRATIQUES DE LA VIE D'EGLISE.....	4
Rencontres - Cultes - Fêtes.....	4
Baptême	4
Cultes	4
Cène	4
Consécration des serviteurs	5
Mariage	5
Présentation d'enfants	5
Décès, service d'enterrement	6
Vie communautaire	6
Règles de vie	6
RELATIONS EXTERIEURES.....	6
ADMISSION - DEMISSION - RADIATION - MEMBRE SYMPATHISANT	7
Admission.....	7
Démission.....	7
Radiation	7
Membre sympathisant	7

(Ce document utilisera alternativement le mot « église » et le mot « assemblée » pour désigner la communauté locale que nous formons. En certains endroits, le mot « Eglise » sera utilisé dans un sens universel pour désigner l'ensemble des croyants dans le concept des écrits du Nouveau Testament)

ARRIERE PLAN HISTORIQUE

Dans le brassage de dénominations issues de la Réforme, les mennonites ne sont certes pas très connus. Mais, de même que l'on parle de luthériens ou de calvinistes en mémoire de Luther ou de Calvin, les mennonites tirent leur nom - malgré eux d'ailleurs - de Menno Simonsz, prêtre et réformateur hollandais (1495-1561).

Malgré eux, car les véritables origines de leur mouvement se situent en Suisse vers les années 1520. A Zurich, la réforme amorcée par Zwingli donnait lieu à des divergences entre les réformateurs eux-mêmes sur certaines questions telles que la séparation de l'église et du pouvoir, l'usage de la violence ou la pratique de baptême.

Ceux qu'une réflexion approfondie avait menés à des prises de positions jugées trop radicales sur ces points furent surnommés « anabaptistes » *. Persécutés, ils émigrèrent vers l'Allemagne, l'Alsace, le Pays de Montbéliard, la Hollande, où les autorités témoignaient plus de bienveillance à leur égard. Le cours de l'histoire amena les descendants des premiers anabaptistes à fuir encore vers d'autres pays ou d'autres continents, tels que la Russie, puis l'Amérique du nord et du Sud.

Aujourd'hui, ce nom de mennonite leur sert surtout à s'identifier avec l'ensemble des églises qui se réclament des mêmes principes et qui, grâce à un travail missionnaire et social discret et patient, sont implantés sur tous les continents. Il leur sert également à se distinguer entre toutes les branches de la Réforme, parmi lesquelles le courant mennonite a peut-être un rôle à jouer et une présence à maintenir.

Au plan régional et local, le mouvement mennonite qui s'était presque éteint du fait des persécutions, des émigrations successives et d'une certaine assimilation à la société contemporaine connut un réveil spirituel à la fin du siècle dernier. Sous l'impulsion d'hommes de foi convaincus d'opérer un effort de rassemblement, de nouvelles assemblées locales ont vu le jour.

L'église actuelle de La Vôge se compose d'hommes et de femmes de tous âges venus des horizons les plus divers, décidés à chercher ensemble, avec modestie et dans l'amour fraternel, ce que veut dire vivre en chrétien dans ce monde. C'est dans cet esprit que notre église est ouverte à tous ceux qui sont prêts au même cheminement.

* Il est nécessaire de préciser que le mouvement mennonite auquel nous nous rattachons ne s'identifie en aucune manière aux débordements tristement célèbres des « anabaptistes de Münster » en Westphalie au 16^{ème} siècle.

QUE CROYONS-NOUS ?

Nous croyons ce que dit la bible toute entière, laquelle révèle le Dieu créateur de l'Univers, Dieu d'amour manifesté en trois personnes : Père, Fils, Saint-Esprit.

Nous reconnaissons que nous sommes pécheurs par nature et incapables d'aimer notre prochain et de nous sauver nous-mêmes, mais nous croyons au salut immédiat et éternel par Jésus-Christ.

Nous croyons qu'il n'existe aucun autre intermédiaire que Jésus-Christ entre Dieu et l'homme. Par sa mort et sa résurrection, il a accompli une fois pour toutes le sacrifice qui nous donne la paix avec Dieu et son salut est offert gratuitement par la foi, sans le secours d'aucune aide extérieure ni de nos propres œuvres.

Nous croyons à l'action du Saint-Esprit qui peut, par la nouvelle naissance, transformer les comportements et les mentalités.

Nous croyons à l'Eglise selon le concept des premiers chrétiens, assemblée visible et agissante dans son cadre local.

Nous croyons à l'Eglise universelle, corps dont Christ est le chef, laquelle se compose, par delà les divergences d'interprétation, des croyants de tous les temps et de tous les lieux qui se réclament de Son nom et de la Bible, et qui par leur vie et leur engagement proclament la bonne nouvelle du salut en Jésus-Christ.

Nous croyons au retour de Jésus-Christ en vue du jugement et de l'accomplissement du Royaume de Dieu.

SPECIFICITES

Notre compréhension des enseignements de la Bible nous a conduits à adopter les principes suivants dans notre vie personnelle et notre vie d'église :

- Notre église est attachée au principe d'autonomie et d'indépendance vis à vis de toute hiérarchie et tout système institutionnel. Chaque membre est appelé à un service particulier. L'assemblée se choisit cependant des anciens et / ou un pasteur (ou à défaut les responsables de l'association statutaire), chargés de la marche spirituelle de l'église.
- Nous considérons le baptême comme un acte d'obéissance par lequel nous confirmons notre engagement chrétien, à titre personnel et dans la communauté.
- Si nous croyons au salut par la seule grâce de Dieu et le sacrifice de Jésus-Christ, nous croyons que notre vie nouvelle doit se traduire en actes face aux besoins matériels et spirituels du monde.
- Nous pensons que les enseignements du Christ, dans le Sermon sur la Montagne notamment, nous engagent dès aujourd'hui à refuser la violence, à rechercher la paix et le règlement pacifique de nos conflits, à nous abstenir de serments et à nous comporter sans hypocrisie.

ACTIVITES

Nous nous réunissons chaque dimanche matin à 10h30 pour un culte. Parallèlement fonctionne une école du dimanche pour les enfants d'âge scolaire.

Nous organisons aussi d'autres rencontres et fêtes :

- Réunions de partage et études bibliques qui nous permettent d'approfondir les enseignements de la Parole et d'en rechercher les applications concrètes.
- Réunions de prière, pour méditer et intercéder en nous plaçant à la disposition de notre Père céleste.
- Réunions d'évangélisation par tout moyen approprié, qui sont des occasions de témoigner de notre foi et de proclamer avec assurance la bonne nouvelle de Jésus-Christ.
- Journées, rencontres ou conférences missionnaires qui nous permettent de nous informer et de prendre conscience des efforts entrepris sur le plan de la mission et de nous y associer.
- Fêtes traditionnelles, de louange, de musique, de chant, des moissons, etc. qui sont des occasions de reconnaissance et d'engagement pratique dans la communion fraternelle.
- A noter également diverses rencontres dans les familles.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

(1) Sur le plan juridique, l'église est constituée en association loi 1901 et 1905 à objet cultuel. Elle se réunit en assemblée générale qui élit les membres du comité. Ces derniers choisissent en leur sein un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier (voir statuts)

(2) Pour manifester sa solidarité avec les autres assemblées mennonites et répondre avec elles aux besoins spirituels des hommes et des femmes en France et dans le monde, l'église est membre de l'A.E.E.M.F. (Association des Eglises Evangéliques Mennonites de France) et adhère à sa Confession de Foi (Valdoie 1969). Elle s'associe aux rencontres et conférences régionales, nationales et internationales organisées par les églises mennonites.

(3) Sur le plan économique, l'église est totalement indépendante de toute autre église ou institution religieuse, économique ou politique. Elle dépend entièrement des dons et contributions financières de ses membres et amis. Le Comité rend compte de sa gestion à l'assemblée générale et fait approuver le budget.

- (4) Sur le plan ecclésial, l'église est formée d'une communauté de croyants qui adhèrent aux principes et doctrines bibliques selon la vision anabaptiste mennonite (voir spécificités). Chaque membre est invité à mettre ses dons et capacités à la disposition de la communauté pour les diverses activités : évangélisation, vie d'église, travail parmi les enfants, coordination, diaconie, enseignement.
- (5) Pour ses besoins spirituels, l'assemblée choisit des anciens et / ou un pasteur (ou à défaut les responsables de l'association statutaire), parmi les membres proposés par les anciens et responsables en fonction. Ils sont consacrés solennellement en présence d'un représentant de l'A.E.E.M.F. En tant que bergers, les anciens et le pasteur ont pour charge la conduite spirituelle de l'église. Pour le bon ordre, ils ont la responsabilité des actes pastoraux (baptême, cène, mariage, présentation des enfants, consécration des serviteurs, enterrement...). Ils veillent à la discipline.
- (6) L'assemblée peut également désigner des prédicateurs ayant principalement pour fonction l'annonce de la Parole, et des diacres à qui sont confiés des services pratiques.
- (7) L'église est conduite et administrée par un « Conseil Fraternel » formé par les membres du Comité statutaire, les anciens et / ou le pasteur, et les éventuels prédicateurs et diacres. Ce Conseil Fraternel est le seul organe de décision pour la vie d'église. Sa compétence s'étend des aspects spirituels aux aspects les plus pratiques dans le cadre de résolutions et d'orientations prises par l'assemblée générale, laquelle est souveraine, chaque membre se soumettant à l'autorité du Saint-Esprit. Il est précisé qu'il est, dans la mesure du possible, souhaitable qu'un seul membre d'un couple soit au Conseil Fraternel, et que les candidats au Comité statutaire ou à une fonction d'ancien, prédicateur ou diacre, soient membres de l'Association culturelle depuis au moins une année.
- (8) Chaque membre de ce Conseil s'engage activement dans l'église et accompagne par délégation les commissions de travail chargées des divers secteurs d'activités.

ASPECTS PRATIQUES DE LA VIE D'EGLISE

Rencontres - Cultes - Fêtes

Baptême

Nous croyons que le baptême institué par le Christ est une ordonnance par laquelle une personne manifeste publiquement son état de pécheur repentant, sa foi dans le salut par Christ et son engagement à devenir son disciple.

Nous pratiquons le baptême des adultes sur confession de leur foi. Le baptême implique un enseignement biblique approfondi. Le baptême peut être pratiqué sous plusieurs formes, l'immersion nous paraissant être le symbole le plus explicite.

La personne baptisée est fraternellement accueillie comme membre de l'église et s'engage dans la vie de la communauté.

Cultes

Le dimanche, nous nous rassemblons pour le culte. Chacun est convié à y prendre part dans un esprit bien disposé et attentif, pour rendre hommage à Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.

Cet hommage est varié dans ses formes : louanges, prières, lecture et proclamation de la Parole, offrande, cène, partage d'informations, contacts fraternels, etc.

Avec l'aide du Saint-Esprit, nous veillons à conserver ordre, tenue, respect mutuel et joie dans la diversité de ces interventions.

Cène

La cène est pratiquée dans le cadre du culte selon une fréquence préétablie dans l'année.

La cène est une ordonnance instituée par le Christ comme un repas commémoratif du sacrifice accompli à la croix. Nous croyons que le pain et le fruit de la vigne sont des symboles représentant le corps et le sang du Christ.

Ceux qui ont reconnu et accepté Jésus-Christ comme leur sauveur et se déclarent ses disciples, sont invités à participer à la cène. Cette décision implique une préparation personnelle sérieuse vis-à-vis de Dieu et dans notre relation avec chaque membre de la communauté.

La cène est aussi un rappel de notre engagement, la proclamation de l'évangile et un partage fraternel.

Consécration des serviteurs

Nous croyons au principe de sacerdoce universel selon lequel nous sommes tous serviteurs du Seigneur et serviteurs les uns des autres.

Chaque personne de l'église a des dons. Avec l'aide du Saint-Esprit, ces dons sont reconnus et mis au service de l'église.

Le « Conseil Fraternel » désigne ou confirme toutes les personnes nécessaires aux différentes tâches. Après avoir accepté l'appel pour le service, ces personnes sont consacrées officiellement lors d'un culte. L'église veille également à la bonne relève des serviteurs.

Pour le renouvellement particulier des anciens, voir le chapitre « Structure et Fonctionnement ».

Mariage

Le mariage est un engagement d'amour et de fidélité réciproques pris par un homme et femme devant Dieu et devant les hommes. Cet engagement est officialisé par un acte de mariage devant les autorités civiles. Le couple prend l'assemblée à témoin de sa volonté de fonder une famille, dans le cadre d'un culte spécial qui est l'occasion de l'entourer de notre affection, de nos vœux de bénédiction, de nos prières et de nous rappeler avec reconnaissance l'exemple d'amour manifesté par le Christ à son Eglise. Fraternellement accueillie dans l'église, la nouvelle famille s'engage dans la vie de la communauté.

Notre compréhension des enseignements de la Bible nous conduit à exclure toute conduite perverse telle qu'adultère, homosexualité, prostitution... De même, nous considérons le concubinage comme contraire à l'ordre de la création et au bien de la famille. Nous croyons toutefois que Dieu accorde un plein pardon à ceux qui, sincèrement repentants, manifestent leur désir de changer de vie.

Le mariage peut être précédé d'un temps de fiançailles dans l'attente et le respect mutuel et dans la recherche de la volonté de Dieu. Les fiancés peuvent suivre auprès des anciens une préparation au mariage. L'église les accompagne de ses prières.

Le mariage est un engagement solennel qui ne devrait pas être rompu par la volonté des hommes. La persistance d'un état de péché, le refus de le reconnaître et de s'en repentir, de même que le refus d'accorder son pardon par l'un ou l'autre partenaire, peuvent malheureusement conduire à la séparation et même au divorce. Nous maintenons néanmoins que le Christ offre son pardon à qui le lui demande et se repent, et qu'Il a la puissance d'apporter la guérison. L'église désire être elle-même un lieu de guérison.

Les célibataires, qu'ils le soient par vocation ou par les circonstances, ont tout autant besoin de notre affection. Les uns et les autres ont besoin d'accepter leur situation ; ainsi pourront-ils s'épanouir dans une vie de service et être en bénédiction à la communauté et à la société.

Présentation d'enfants

A l'image du Christ recevant et bénissant les enfants, nous croyons que l'enfant a une place importante dans la communauté, comme dans la famille. Nous voulons nous encourager mutuellement à être un exemple pour nos enfants, et à équilibrer nos responsabilités (famille, profession, église).

Les parents sont invités à présenter leur enfant à Dieu devant l'assemblée dans un moment d'action de grâce et de prière à l'occasion d'un culte. Parents et assemblée s'engagent à prendre soin des enfants. Ils demandent à Dieu l'aide de son Esprit Saint dans cette tâche et sa bénédiction sur l'enfant présenté.

Décès, service d'enterrement

Nous croyons que les disciples du Christ ont la vie éternelle en Lui. Pour nous la mort est le passage de la vie terrestre à une éternité dans la présence de Dieu.

Le service d'enterrement, organisé pour qui le demande est l'occasion de manifester notre sympathie aux familles affligées. C'est aussi l'occasion de proclamer notre foi en la résurrection, d'annoncer la Parole de Dieu et de le glorifier pour l'espérance et l'assurance qu'il donne à ses enfants. Par la suite, les membres de l'église prennent à cœur d'entourer de leur sollicitude les personnes et les familles endeuillées.

Vie communautaire

L'enseignement dispensé dans notre église est basé sur la Bible (en particulier les évangiles et les instructions des apôtres). Il doit guider nos comportements dans la vie familiale et sociale.

Bien que les visites aux familles soient principalement du devoir des anciens et du pasteur, il est souhaitable que les membres de la communauté se visitent mutuellement afin de s'édifier, de s'encourager, de s'informer, de partager joies et difficultés, de s'entraider spirituellement, moralement, voire matériellement.

Occasionnellement, l'assemblée se retrouve pour un repas communautaire dans le but d'établir et de maintenir des liens fraternels.

L'église a pour mission de faire connaître à tous l'amour de Dieu, le pardon, l'espérance et la vie nouvelle offerts en Jésus-Christ. Cette vision nous conduit à employer les moyens de communication opportuns.

Collectivement, l'église soutient différentes missions, œuvres d'évangélisation, œuvres sociales.

Règles de vie

Notre témoignage personnel et collectif doit être le reflet de notre position de disciples de Jésus-Christ.

Notre compréhension des enseignements bibliques nous exhorte à progresser individuellement et collectivement vers un comportement qui fasse honneur à Dieu. Ceci implique un mode de vie simple basé sur le respect de la personne humaine et de la création et une réflexion approfondie à l'égard des grands problèmes de notre temps.

Notre fidélité et notre obéissance à Dieu doivent se traduire dans nos relations communautaires, dans la famille, dans la vie professionnelle et sociale, dans la vie publique.

Nous souhaitons le règlement rapide, pacifique et positif de tous les conflits auxquels se trouverait confronté l'un ou l'autre membre de notre église dans la communauté ou en dehors.

Nous cherchons à développer la notion de service et d'entraide. Nous voulons stimuler la contribution de chaque membre à la vie pratique de l'église. La mise en valeur des dons et compétences favorise l'épanouissement de chacun et l'édification de la communauté.

Chaque membre de la communauté est encouragé à une lecture et à une écoute régulières et approfondies de la Bible en vue d'y puiser les éléments nécessaires à sa vie spirituelle et pratique.

Tout notre engagement est fondé sur la conscience que nos facultés et nos biens appartiennent à Dieu et que nous en sommes les gérants.

RELATIONS EXTERIEURES

Notre église souhaite des relations fraternelles avec toutes les églises chrétiennes qui se fondent exclusivement sur la Parole de Dieu.

Nous ne voulons pas être assimilés aux sectes ou aux mouvements ésotériques d'aujourd'hui.

ADMISSION - DEMISSION - RADIATION - MEMBRE SYMPATHISANT

Admission

Vous venez de prendre connaissance du règlement intérieur qui a pour but de tracer les contours de notre compréhension de l'Eglise et du fonctionnement de notre église. Ce document doit constituer une base commune sur laquelle nous pouvons nous entendre pour avancer ensemble dans l'obéissance au Seigneur.

Si vous partagez les différents points de ce règlement intérieur et en acceptez les implications (nouvelle naissance, baptême, communion fraternelle...) quelles que soient vos origines, vous êtes le bienvenu et êtes invité à faire votre demande d'admission auprès des responsables.

Un témoignage public devant l'église et, le cas échéant, le baptême de la foi vous seront demandés. Votre admission sera confirmée lors de l'assemblée générale qui suivra votre demande.

Si vous vous trouvez dans une situation particulière, vous êtes néanmoins invité à prendre contact avec les responsables.

A tous ceux qui ne pourraient pas encore se rallier à ce règlement, nous tendons une main fraternelle et les invitons à cheminer avec nous.

Démission

Si pour une raison quelconque qui vous paraîtrait justifiée vous désiriez quitter notre église, vous êtes invité à en parler avec les responsables et êtes libre de présenter votre démission par écrit. Cette démission vous sera confirmée lors de l'assemblée générale qui suivra votre demande.

Dans le cas d'un éloignement définitif de la région, vous êtes invité à présenter votre démission. Une lettre de recommandation vous sera remise en vue d'une éventuelle admission dans une autre église.

Radiation

Si un membre, malgré un ou plusieurs entretiens, persiste dans une attitude qui ne nous semble pas admissible, il peut être radié de l'église. La personne radiée perd sa qualité de membre sans pour autant se voir refuser la fréquentation des cultes et des réunions de l'église. Cette mesure de discipline prononcée par le Conseil a pour but d'inviter la personne concernée à la repentance et à un changement de comportement.

Membre sympathisant

L'Association peut également compter comme membres sympathisants les personnes qui, sans pouvoir participer régulièrement à ses activités, souhaitent garder un lien fraternel avec elle. Pour devenir membre sympathisant, il faut être en accord avec les Statuts et le Règlement Intérieur, et en faire la demande écrite au Conseil à la décision duquel l'acceptation est subordonnée. Le membre sympathisant n'est pas convoqué aux Assemblées Générales et, par voie de conséquence, n'a pas voix délibérative. Il n'est pas éligible aux fonctions de responsabilité dans l'Eglise. Cependant, s'il le souhaite, il peut assister aux Assemblées Générales et, à ce titre, avoir voix consultative.

Darney, mars 2006

Le Président, Christian Vagney